



SOMMAIRE

Ces 25 ans qui nous séparent de l'agriculture en 2050

- **Brève rétrospective d'une histoire supposée vertueuse**
- **Des résistances et des chocs qui ralentissent les ruptures**
- **Prospectiviste : un métier à haut risque**
- **Scénario 1 : dépendance aux importations et fin de l'Union européenne**
- **Scénario 2 : la rupture**
- **Scénario 3 : l'utopie**

RÉDACTION



Thierry Pouch

Responsable du Service études économiques et prospective

thierry.pouch@apca.chambagri.fr

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Entrant dans l'année 2025, ce n'est pas simplement un quart de siècle – et quel quart, fait de crises économiques et financières, de pandémie et de guerre, d'instabilité politique, sans oublier les chocs climatiques – qui vient de s'écouler. C'est aussi un autre quart qui s'enclenche et qui conduira jusqu'à cette date clé, 2050, que la plupart des exercices de prospective ont retenue, comme pour fixer une référence fixe et absolue en matière de vision du monde, et jauger ainsi les impacts des paramètres fondamentaux qui ont, depuis plusieurs décennies, été abondamment exploités pour esquisser et évaluer ce que pourrait bien être la société de demain, dans ses principales dimensions. S'il ne peut être ici question de toutes les aborder, celles concernant l'agriculture s'imposent d'elles-mêmes. Que peut-il bien surgir d'ici 2050 dans le domaine de l'agriculture ?

Empruntant au langage des enfants, il s'agirait de demander : « s'il te plaît, dessine-moi l'agriculture de demain, celle de 2050 ? ». La tâche est ardue, ne serait-ce que, sortant d'un premier quart de siècle qui s'est caractérisé par une accumulation d'incertitudes, le second n'en sera pas moins teinté d'incertitudes encore plus radicales. Mais bon nombre d'observateurs déplorent à la fois l'inertie dans laquelle se situe l'agriculture, et le manque de dynamisme pour accompagner, accélérer même, le changement paradigmatique qu'ils attendent dans le domaine de l'agriculture.

Il aura ainsi fallu vingt-cinq années pour prendre la mesure de l'écart entre les objectifs assignés à la mondialisation et les résultats concrets de cette mondialisation. Certes, la mondialisation a propulsé certains pays qualifiés d'émergents au rang de puissances économiques.

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Elles ont été bénéficiaires d'une élévation de leurs niveaux de vie, d'une progression de certains pans de leurs appareils de production, et se sont hissées parfois au classement des pays exportateurs de marchandises. Beaucoup y ont vu la confirmation que l'alliance de la démocratie et de l'économie de marché ne pouvait que conduire à un meilleur bien-être des populations et à une pacification des relations internationales.

On peut inclure dans ce schéma d'ensemble les réformes de la PAC, dont la toute première remonte certes à 1992, donc bien avant l'an 2000, mais qui se sont succédé tous les six ans, avec, pour fil conducteur, une plus grande efficacité de l'agriculture des Etats membres, notamment parce que les moyens alloués à ce secteur étaient de plus en plus rationalisés. Qu'en est-il aujourd'hui et qu'en sera-t-il en 2050 ? De même, le quart de siècle écoulé aura porté la problématique environnementale à son acmé, faisant des transitions énergétiques, écologiques, économiques, l'objectif suprême de toute politique publique. C'est bien cette combinaison de mondialisation et de transitions qui devait conduire les sociétés, occidentales en tout premier lieu, vers le bonheur, la prospérité, la préservation de la nature, et, pour tout dire, la paix.

Brève rétrospective d'une histoire supposée vertueuse

Pour la commission européenne, les signaux du marché sont déterminants

Depuis la fin des années 1990, l'idée et la pratique de la politique agricole ont subi un discrédit important et de profondes mutations. Pour l'UE, au gré des réformes de la PAC et, parallèlement, du multilatéralisme commercial, l'objectif était de rapprocher les agriculteurs des signaux du marché, pour finalement les convaincre que le jeu de la concurrence ne pouvait que leur être favorable. On a ainsi pu constater que le prix de marché, pour une denrée comme celle du blé, pouvait se retrouver au-dessus du prix d'intervention fixé par l'UE, lequel était historiquement supérieur à celui du marché. Il faut admettre que, à suivre l'évolution des cours des matières premières agricoles, à commencer par celui du blé depuis 2008, ils ont été régulièrement supérieurs aux prix d'intervention (figure 1).



Source : Agritel Argus

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Changement de cap dans le commerce mondial agricole

Deux ans avant la fin des négociations du cycle d'Uruguay (1986-1994), Bruxelles lançait en effet une vague ininterrompue de réformes de la PAC, dont la double finalité allait s'affirmer, celle d'une part d'un affaiblissement et d'une réorientation des soutiens (l'une des formes concrètes étant celle du découplage des aides directes, instaurée à partir de 2003), et, d'autre part, celle de l'introduction de critères environnementaux dans les dispositifs de politique publique européenne (les Droits à Paiement Unique – DPU – sont alloués à la condition de respecter certains critères environnementaux). L'écologisation de la PAC constitua l'axe autour duquel les agriculteurs devaient se rallier. Pour le dire autrement, ces réformes de la PAC ont progressivement conduit les agriculteurs à envisager de changer leurs pratiques culturales et d'élevage, dans la perspective d'apporter leur contribution à la lutte contre la dégradation du climat, à l'amélioration des sols, au bien-être animal, à la diminution des usages d'intrants (engrais et pesticides). C'est toute la trajectoire de l'intensification en agriculture instaurée au début des années 1960, qui s'en trouvait interrompue¹.

Ce qui se tramait avec les Accords de Marrakech signés en 1994 n'était rien moins que de voir les Etats-Nations s'effacer, au profit d'une économie mondiale ouverte se distinguant par un minimum de frontières commerciales et accordant au marché le privilège de réguler les transactions commerciales et d'apporter des correctifs aux déséquilibres. La signature des accords de Marrakech en 1994, puis l'entrée en fonction de l'Organisation mondiale du commerce en 1995, ont symbolisé cette ambition de plonger l'agriculture dans le jeu de la mondialisation. Les règles contenues dans les traités commerciaux, dans le cadre du GATT puis, plus partiellement, dans celui de l'OMC (la fin des subventions aux exportations décidée lors de la Conférence ministérielle de Nairobi en 2015 en constitue un point saillant), se sont traduites par des incitations fortes à restreindre l'usage des politiques agricoles et à accorder une place croissante aux mécanismes du marché, celui-ci étant le seul en mesure de garantir l'efficacité de la concurrence entre les acteurs et entre les Etats.

Cette combinaison de l'ouverture commerciale de l'UE absorbant désormais les produits agricoles et des exigences environnementales incitant à adopter de nouvelles pratiques de production agricole, présentait un double intérêt pour la Commission européenne. D'abord faire jouer la concurrence et suggérer aux agriculteurs de mieux contrôler leurs coûts de production tout en déployant une stratégie de montée en gamme afin de préserver ou conquérir des parts de marché (*effet différenciation*).

1, Pour davantage de détails sur cette dynamique de libéralisation des politiques agricoles, et notamment de la PAC, lire Gilles Allaire (2025), « Continuité et ruptures de la politique agricole commune, à l'aune des crises agricoles », in Vincent Chatellier, Martin Pidoux, Thierry Pouch, Marine Raffray (éds.), *Politiques agricoles. Théories, histoires, réformes, expériences*, éditions Classiques Garnier, coll. « Rencontres », p. 203-244.

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Ensuite, intégrer les agriculteurs dans une démarche globale de décarbonation des économies de l'UE (*effet climat*). L'avenir de l'agriculture devenait indissociable de ces deux problématiques concurrentielle et environnementale. Le double jeu des spécialisations internationales et de la transition agroécologique devait ainsi conduire à un schéma vertueux.

Fondamentalement, ces perspectives préparaient les agriculteurs à se déprendre des mécanismes de soutien qui les avaient accompagnés depuis le lancement de la PAC en 1962, dans une période de keynésianisme triomphant. L'initiative et la responsabilité individuelles devinrent ainsi la norme avec, au passage, le déclin du statut d'exploitant agricole au profit de celui d'entrepreneur. Les accords commerciaux et la transition écologique signifiaient alors un changement radical dans la vision de la croissance économique et du rôle assigné à l'agriculture dans ce régime de croissance.

Des résistances et des chocs qui ralentissent les ruptures

Les décisions prises en économie, et *a fortiori* en agriculture, ne sont pas des prophéties autoréalisatrices. Il ne suffit pas de décréter une réforme de la PAC ou de signer un accord commercial pour que les transformations s'ensuivent et qu'elles se traduisent par des effets concrets allant dans le sens souhaité. Les différences de temporalités entre les décisions politiques et les actes économiques sont en effet traditionnellement profondes. Plusieurs raisons à cela.

D'abord parce que la notion de sentier de dépendance (*path dependency*) demeure souvent sous-estimée en économie. Pour en prendre la mesure, il est suggéré de rappeler que les entreprises, que leurs activités s'inscrivent dans le champ de l'industrie ou dans l'agriculture, n'optent pas spontanément pour des innovations répondant à des préoccupations environnementales. La notion de sentier de dépendance montre en effet que les acteurs peuvent persévérer dans des systèmes productifs dans lesquels leurs performances antérieures ont été élevées. Les agriculteurs ayant conquis une certaine expertise et une réelle compétitivité dans leurs pratiques culturales ou d'élevage, auront tendance à ne pas s'écarter du sentier dans lequel ils ont réussi et à partir duquel ils ont contribué aux grands équilibres macroéconomiques d'un pays. C'est pourquoi les acteurs économiques que sont les agriculteurs mettent une condition pour s'engager dans des innovations vertes à leurs yeux perçues comme risquées, celle d'un apport financier de l'État, agrémenté de solutions techniques issues de la recherche².

Il ne suffit pas de décréter une réforme de la PAC pour changer de modèle

²Lire Philippe Aghion et al. (2016), « Carbon Taxes, Path Dependency, and Directed Technical Change : Evidence from the Auto Industry », *Journal of Political Economy*, 124 (1), p. 1-51.

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

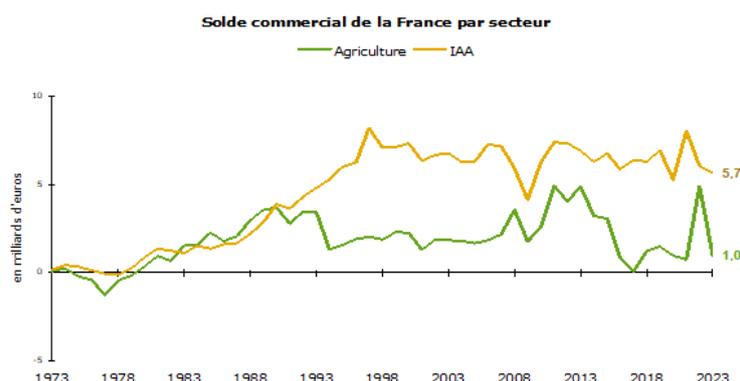
Tenir compte du sentier de dépendance

Il s'agit de la première forme de résistance au changement. Elle est endogène au secteur agricole et se manifeste par des postures d'acteurs *a priori* hostiles aux changements de cap en matière de production. D'une certaine manière, elle traduit une crainte ressentie envers l'avènement d'une nouvelle trajectoire productive, notamment par rapport à la rentabilité des investissements, à l'alourdissement des coûts de production, et, *in fine*, à la probabilité d'une disparition des exploitations agricoles qui ont pourtant propulsé la France au rang de grande puissance agricole mondiale à partir du début de la décennie 1970. C'est typiquement la configuration qui a surgi ces dernières années, avec les critères environnementaux, de bien-être animal, jusqu'au Pacte Vert de 2019. L'adhésion à la transition agroécologique est d'autant plus restreinte qu'elle est appréhendée comme une source de distorsion de concurrence puisque toutes les nations n'adoptent pas les mêmes règles au même moment et selon une intensité voisine.

D'autres formes de résistances peuvent surgir à la faveur d'épisodes sanitaires, ou bien, plus fondamentalement encore, en raison d'une guerre d'ampleur égale à celle qui se déroule et se poursuit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine depuis février 2022. Elles sont par définition exogènes, se propagent de plus en plus rapidement, et ont parfois, plus ou moins instantanément, des répercussions sur le secteur agricole. On prendra trois exemples de chocs exogènes pour montrer en quoi tout changement de paradigme productif en agriculture, peut être soit ralenti, soit abandonné.

Le premier de ces chocs s'inscrit dans la durée. L'émergence et l'affirmation de concurrents, qu'ils soient intra-européens ou des Pays Tiers, à partir des années 1980 (élargissements de l'UE, Accords commerciaux multilatéraux ou bilatéraux) sont perçues comme une menace économique pour les agriculteurs français, qui, de ce fait, entendent afficher une résistance en maintenant le modèle productif antérieur, quitte à l'aménager pour comprimer les coûts de production, ou mieux s'adapter aux évolutions de la demande. Il n'en reste pas moins que le déclassement de l'agriculture française dans la hiérarchie des nations exportatrices a été réelle depuis la fin de la décennie 1990, sans pour autant annihiler son excédent commercial, qui demeure depuis 1978 malgré des fluctuations apparaissant au gré de la conjoncture mondiale, des tensions concurrentielles, ou bien encore de la flambée des prix des matières premières agricoles comme le café, et le cacao (figure 2).

Figure 2



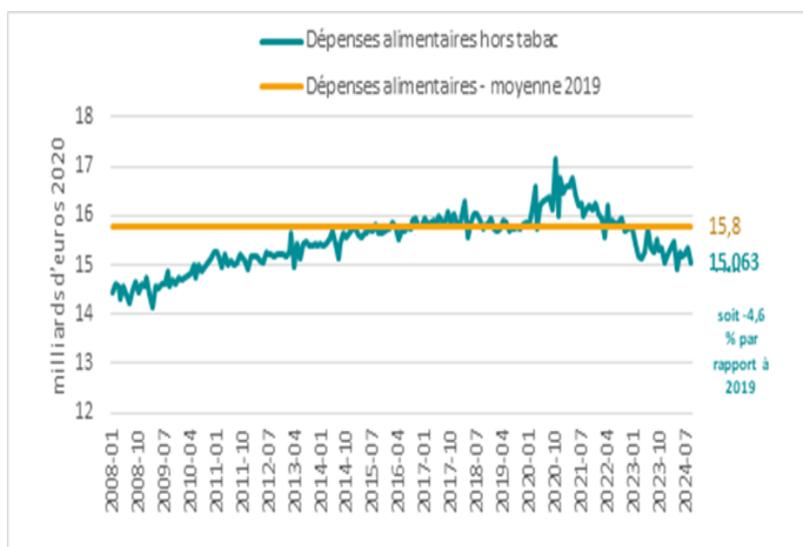
CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Préserver les chaînes d'approvisionnement

Le second choc est plus récent et se situe sur le registre du sanitaire. La pandémie de Covid-19 a en effet exercé sur le secteur agricole une pression suffisamment forte – préserver la capacité à approvisionner la population durant les phases de confinement – pour légitimer la logique productive antérieure et retarder en quelque sorte l'avènement d'une transition agroécologique telle que prévue par les réformes de la PAC successives et surtout par le *Green Deal* de 2019. L'axe central de cette nécessité impérieuse de continuer à nourrir la population s'est incarné dans la notion de souveraineté alimentaire, laquelle est désormais inscrite dans la *Loi d'orientation agricole pour la souveraineté et le renouvellement des générations en agriculture*, adoptée en février 2025. C'est en effet par la prise de conscience des dépendances de la France que la souveraineté alimentaire a été restaurée³.

La guerre en Ukraine constitue le troisième exemple de choc exogène. La mise au jour des dépendances de l'UE et singulièrement de la France, vis-à-vis tant du gaz que des engrais russes, ainsi que l'ambition de la Russie de se constituer en puissance agricole hégémonique mondiale, ont probablement là aussi altéré les objectifs et la détermination de Bruxelles contenus dans le plan de transformation de l'agriculture qui était intégré dans le Pacte Vert (*Farm to Fork* ou F2F), dont il est nécessaire de rappeler qu'il était orienté vers une perspective de réduction drastique de l'empreinte carbone émanant des activités agricoles par le truchement d'une sobriété dans les usages d'engrais minéraux et de pesticides. La résurgence de l'inflation, consécutive de la reprise économique post-Covid et surtout de la guerre en Ukraine, a apporté son lot à l'effacement de la transition agricole. Les arbitrages effectués par les consommateurs se sont traduits par un repli de la consommation de produits alimentaires (figure 3).

Figure 3
Evolution des dépenses de consommation alimentaire pour le domicile, en volume



Source : INSEE

3, Cf. Thierry Pouch et Marine Raffray (2023), « Eclipse puis résurgence de la souveraineté alimentaire. Une approche en termes d'économie politique », *Revue de l'OFCE*, numéro 183/4, p. 85-130.

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Ces deux derniers chocs ont en quelque sorte approfondi les insuffisances des réformes de la PAC qui, malgré les intentions, ne sont pas parvenues à placer durablement le secteur agricole sur la voie d'un autre modèle productif⁴. L'une des manifestations de ce blocage réside dans la crise de l'agriculture biologique, dont elle n'est pas encore sortie, dans une sorte de défiance des consommateurs envers ce type de produits, alors que le F2F contenait à l'origine une perspective de hausse des surfaces dédiées à ce mode de production à l'horizon 2030⁵. Dit autrement, les conditions économiques de formation d'un nouveau paradigme technico-productif en agriculture n'étaient plus réunies depuis 2020.

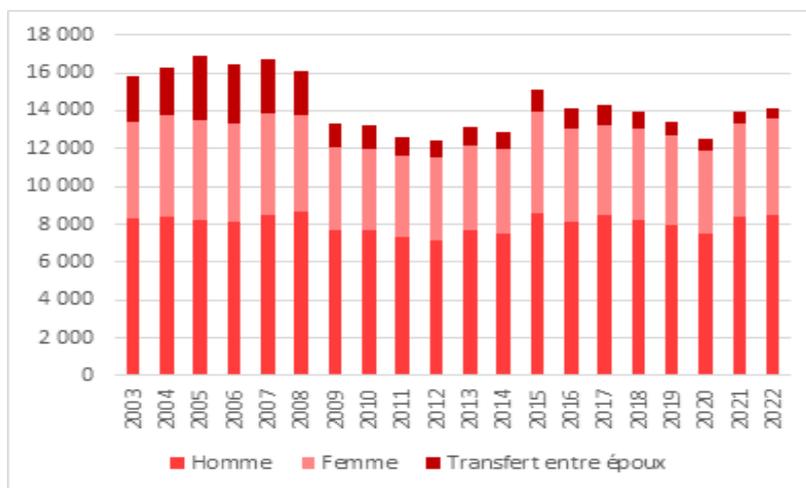
Prospectiviste : un métier à haut risque

On pourrait résumer tout ce qui vient d'être dit par : finalement, depuis les années 1990, malgré les intentions de l'UE en matière agricole, malgré le Pacte Vert et la stratégie F2F, rien ne s'est passé comme prévu. Bruxelles ne peut même plus compter sur sa puissance normative ayant trait à la transition écologique, à la réduction de l'empreinte carbone, pour influencer d'autres nations, notamment dans le cadre d'accords commerciaux, puisque les signes annonciateurs de ce que l'on pourrait qualifier la « démondialisation » se sont invités dans l'équation⁶. Bien que l'incertitude soit élevée, radicale même, au point de ruiner les calculs de probabilités sur ce qui pourrait advenir demain, cela n'empêche pas de se risquer à esquisser quelques scénarios à l'horizon 2050, car il n'y a qu'un quart de siècle qui désormais nous sépare de cette échéance. Quel sera le visage de l'agriculture demain, tant sur le plan des forces productives que sur celui des financements publics, ou des types de production ?

Scénario 1 (tendancier) : dépendance aux importations et fin de l'union européenne⁷

Ce qui se dégage de ce premier scénario est d'abord la poursuite de l'érosion des effectifs d'agriculteurs, que ne peuvent compenser sur la période les politiques publiques tournées vers l'installation-transmission. La tendance reste la même, le nombre d'installés ne compensent pas les cessations d'activité (figure 4).

Figure 4 : nombre d'installations par année



Le nouveau modèle agricole reste incertain

Les installations ne compensent pas les départs

Sur ce thème des insuffisances des politiques publiques européennes à accélérer les mutations attendues, lire Jacques Le Cacheux (2023), « Agriculture 'durable' et alimentation 'saine' en Europe. De la ferme à la fourchette..., un très long chemin », *Revue de l'OFCE*, numéro 183/4, p. 217-237.

Cf. Magali Catteau (2023), « La crise de l'agriculture biologique : jusqu'où ? », *Paysans et Société*, numéro 401, septembre-octobre, p. 39-46.

6, Se reporter à Jean-Marc Siroën (2023), « Démondialisation et démultilatéralisation : retour vers le pire ? », *Revue internationale et stratégique*, numéro 132, p. 77-85.

7, Sur l'avenir de l'Union européenne, voir Robert Boyer (2025), *L'Union européenne. Innover ou disparaître*, éditions des Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque de l'économiste ».

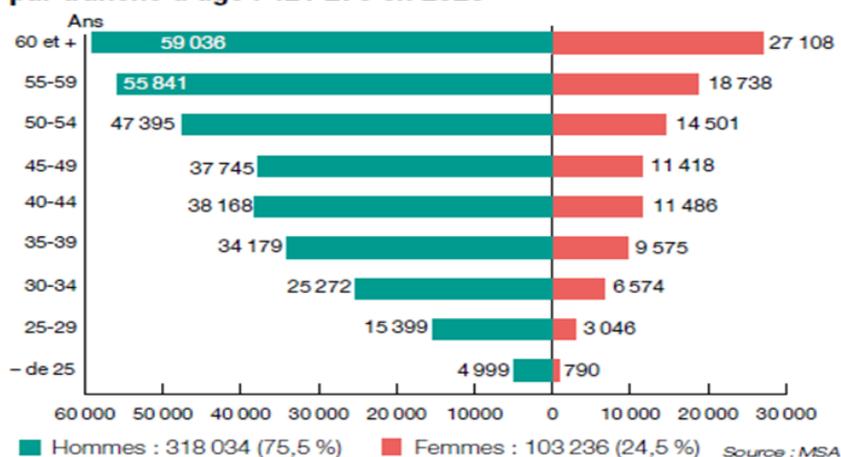
CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Rendre le métier attractif

De plus, la population des chefs d'exploitation est vieillissante (figure 5).

Figure 5

Répartition des chefs d'exploitation agricole selon le genre par tranche d'âge : 421 270 en 2023



En 2023, il y aurait moins de 200 000 agriculteurs en France métropolitaine. Bien que le nombre d'installations se soit amélioré entre 2020 et 2022, le dernier chiffre publié par la Mutualité Sociale Agricole pour l'année 2023 indique que le mouvement baissier a effectué son retour. Ce sont 13 621 installations qui ont été recensées, soit une baisse de 3,6% par rapport à 2022. Seules les régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes ont enregistré une augmentation des installations en 2023. Le taux de remplacement national était en 2023 de 83%.

A l'échelle nationale, cette contrainte démographique et les mutations sociologiques qui empêchent le renouvellement des actifs agricoles, pèsent sur la capacité à produire, et à pérenniser les outils de production des végétaux et des animaux. L'affaiblissement des capacités productives de la France en agriculture engendre une diminution régulière de l'excédent commercial du fait de la progression récurrente des importations de produits agricoles et alimentaires. C'est une dépendance croissante aux importations qui s'installe durablement. La diminution des productions sur un horizon 2050, en particulier en production animale, du fait de l'érosion des effectifs d'éleveurs et des cheptels, conduit la France à devenir structurellement déficitaire en viandes, que ce soit en bovins, en porcins et en volailles, même si, dans ce dernier cas, l'érosion de la compétitivité est plus ancienne puisqu'elle se situe au détour des années 1990-2000. Cela concernerait aussi la production laitière, l'amointrissement de la collecte obligeant les industriels de la transformation à s'approvisionner en lait par la voie de l'importation. L'affaiblissement de la démographie se constate également dans les difficultés à recruter du salariat en agriculture. La succession des chocs climatiques s'ajoute à la liste des facteurs expliquant la baisse des productions et les rendements des productions végétales.

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Une telle tendance serait renforcée par un processus affirmé de « déconsommation alimentaire », qui serait en quelque sorte la manifestation d'une adhésion des ménages à la recommandation selon laquelle il faudrait consommer moins de protéines animales. Cette tendance pourrait alors compenser la progression des importations⁸.

A l'image de ce qui s'est produit durant l'année 2024, notamment dans le domaine des céréales et de la viticulture, les chocs climatiques récurrents participent de cette érosion de la production agricole, obligeant le pays à s'ouvrir davantage aux importations de produits agricoles et alimentaires. Il en est de même avec la multiplication des crises épizootiques dans les élevages, qui réduisent drastiquement les abattages et les disponibilités en viandes et en lait en France. Plus globalement, c'est la capacité de la France à créer de la valeur ajoutée qui s'émousse à l'horizon 2050.

Un scénario négatif pour la PAC

A l'échelle européenne, la PAC pourrait être, dans ce scénario, de plus en plus détricotée, au gré des réformes, au point d'être menacée de disparition. Les exigences en matière de transitions numérique, électrique, énergétique, devenant de plus en plus fortes, elles conduisent l'UE à puiser dans le budget PAC pour financer des dépenses jugées hautement prioritaires, avec l'assentiment de certains Etats membres. Une telle configuration sous-tendrait une volonté de multiplier les Accords de libre-échange, afin de sécuriser les approvisionnements alimentaires de l'UE, pour compenser le recul de la production agricole de l'UE et celle de la France en particulier, engendré non seulement par le choc démographique, mais aussi par les réformes de la PAC.

Les autres pays membres de l'UE affichent en revanche leurs désaccords, accentuant des tensions déjà à l'œuvre depuis de nombreuses années entre les Etats membres et la Commission européenne. Une solution de consensus ferait assurément défaut pour poursuivre la construction européenne, l'affirmation des souverainetés nationales pouvant conduire au rejet des règles communautaires. On assisterait ainsi à une multiplication des « exits », dans la continuité de ce qui s'est passé au Royaume-Uni, contrebalançant les ouvertures successives (Serbie, Albanie, Ukraine, Bosnie-Herzégovine...). L'une des principales conséquences en serait la fin de la PAC, l'UE risquant même, dans ce scénario, son existence. Une existence d'autant plus menacée que la concurrence économique, fiscale, entre les Etats membres s'est renforcée entre 2025 et 2050. Un tel scénario signifierait le retrait du Pacte Vert.

8. Sur ce point, se reporter à Cécile Desauay (2024), « Vers la société de déconsommation ? », *Futuribles*, numéro 463, novembre-décembre, p. 17-38.

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Dans ce scénario, la guerre en Ukraine a laissé des séquelles importantes. Le poids de la Russie sur les marchés énergétiques et agricoles se renforçant d'année en année (blé, tournesol, engrais, semences, et même viande porcine et de volaille, pétrole, gaz), elle deviendrait à l'horizon 2050 un pays directeur dans l'orientation des marchés. La Russie se positionnerait ainsi comme l'un des principaux fournisseurs en céréales d'une majorité de pays.

A l'échelle mondiale, le blocage actuel de l'OMC aboutirait à la suppression de cette institution internationale, pour laisser place à des échanges commerciaux fragmentés, reposant sur le principe des « pays amis ». Une amorce de « démondialisation » surgirait, qui constituerait ainsi un signal fort à l'horizon 2050, sur fond de rivalités exacerbées entre les Etats-Unis, l'UE, la Russie et la Chine. Les relations bilatérales entre l'UE et les Etats-Unis et entre l'UE et la Chine s'aggravent, la guerre des droits de douane entraînant des répercussions néfastes pour certaines filières (laitières, viticoles en premier lieu).

Scénario 2 : la rupture

Nombreux sont les facteurs d'incertitude

Plusieurs facteurs pourraient provoquer une rupture décisive à l'horizon 2050. D'abord, avec l'arrêt des combats en Ukraine, une solution diplomatique est trouvée pour établir un redécoupage géographique de la région. Une issue est également trouvée au conflit diplomatique-économique-commercial entre la Chine, l'Union européenne et les Etats-Unis, consacrant un certain partage du monde entre ces trois puissances. Le commerce mondial recouvre une dimension multilatérale, perdue depuis 2001. Le secteur agricole européen parvient à s'insérer dans cette nouvelle dynamique consensuelle, avec des négociations pour admettre certaines politiques publiques dédiées à l'agriculture afin de contribuer à la sécurité alimentaire dans le monde.

Les perspectives offertes par cette nouvelle architecture mondiale favorisent ensuite le regain durable de l'activité économique et occasionnent ainsi une élévation de l'attractivité du métier d'agriculteur, notamment en France, aidée en cela par un redéploiement des politiques publiques en faveur de l'installation et des transitions agro-écologiques et numériques. Politiques publiques moins contraintes par les exigences de Bruxelles en matière de déficits et de dettes publics, ce qui ouvre la voie, pour l'agriculture, à de nouveaux financements pour attirer les jeunes, favoriser les transmissions et garantir les transitions. L'éclosion de la figure de l'entrepreneur agricole, rompu aux nouvelles technologies et en phase avec le fonctionnement des marchés agricoles et des demandes des industriels, se confirme.

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

A l'image d'Airbus, dont il faut rappeler que les succès commerciaux ne sont en rien issus de traités européens mais de la coopération de différents acteurs, l'agriculture redevient une priorité, ce qui fait précisément consensus, pour que l'UE contribue aux grands équilibres alimentaires de la planète, et fasse contrepoids aux ambitions de ses principaux concurrents. En résulte une PAC rétablie dans ses missions de stabiliser les marchés, de garantir les revenus des producteurs, et de souveraineté alimentaire, missions originelles auxquelles sont adjointes des finalités technologiques et environnementales pour répondre aux enjeux climatiques. L'UE trouverait un compromis entre la nécessité de continuer à produire, tout en appliquant les clauses du Pacte Vert, assortie d'une gouvernance financière ajustée aux enjeux internes.

Une UE plus soudée

Autour de quelques secteurs-clés, dont l'agriculture, l'UE amorce un système de productions et d'innovations suscitant un alignement des Etats membres, et ouvrant la voie à un rattrapage vis-à-vis des Etats-Unis, lesquels poursuivent leur stratégie de renouvellement de leur économie et de leur compétitivité. Le secteur agricole et les industries de la transformation alimentaire participent activement à ce rétablissement de la compétitivité de l'UE.

Un tel scénario laisse supposer la gestation d'une UE puissance, jouant un rôle actif dans ce renouveau du multilatéralisme et dont la force normative contribue au succès des transitions. En d'autres termes, 2050 verrait l'avènement d'un nouvel équilibre des pouvoirs entre l'UE, les Etats-Unis, la Chine, la Russie et l'Inde. L'impact des politiques de lutte contre la dégradation du climat permet de lisser les chocs climatiques, lissage favorable aux cultures et aux élevages, offrant une perspective en matière de redressement des rendements, avec l'apport des progrès génétiques et de la sélection variétale et des races. Dit autrement, les progrès réalisés dans la recherche génétique ne sont plus atténués ou annulés par les chocs climatiques.

Scénario 3 : l'utopie

L'hypothétique succès du scénario précédent permettrait d'entrevoir à terme une UE renouvelée dans ses fondements et dans ses finalités, orientée vers une plus grande intégration des Etats membres, qui consentiraient à renoncer à une partie de leur souveraineté nationale. Cela supposerait un tissu industriel et un tissu agricole intégrés, s'affranchissant d'une juxtaposition d'entreprises qui se livrent une concurrence préjudiciable pour les acteurs économiques et la pérennité des outils de production. Une telle intégration serait portée par un vaste processus de relocalisation d'entreprises, notamment alimentaires, qui enclencherait des relations économiques entre les acteurs des filières davantage centrées sur du partenariat que sur l'ambition de prélever une plus-value sur l'agriculteur. L'objectif serait de construire des formes d'harmonisation européenne des règlements, de la fiscalité, des conditions salariales....

CES 25 ANS QUI NOUS SÉPARENT DE L'AGRICULTURE EN 2050

Centrer la filière sur une logique partenariale

Un scénario qui apparaît explicitement tournée vers une forme de fédéralisme européen, mais qui s'inscrit sur une durée de gestation particulièrement longue, nécessitant de réexaminer les traités européens, et, plus spécifiquement, le fonctionnement et le financement de la PAC.

Pour résumer, ces projections, très embryonnaires, exposées potentiellement à des facteurs perturbants, dessinent ce que pourrait être une agriculture de fond en comble restructurée, répondant à une variété de défis économiques et technologiques (figure 6). La page du modèle agricole hérité des années 1960 ne serait-elle pas manifestement en train de se tourner ? Il reste un quart de siècle avant 2050, le temps de réfléchir et de suivre les événements avant de répondre à cette question cruciale pour l'économie française.

Figure 6

L'agriculteur 2025-2050

